



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUILLET 2022 A ALLEGRE

Après un accueil de M. MARREL Hubert, adjoint à la commune d'Allègre, M. Laurent MIRMAND, Président, a ouvert la réunion.

Après approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 23/03/22, Les principaux points abordés et décisions prises à l'unanimité :

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1:

Nécessaire notamment suite au changement du taux de TVA pour les factures ALTRIOM rétroactif au 01/01/2021 et à la demande de participation au SYMPTTOM élargi suite à l'adhésion au 01/06/22- Montant : 521 918.02 €TTC payable mensuellement et à échoir (pour 7 mois).

Le budget modifié adopté à l'unanimité avec pour les dépenses et les recettes de fonctionnement un montant de **3 110 055,58 €** (+ 553 000 €). Les dépenses et les recettes d'investissement avec un montant de **1 003 354.06 €** restent inchangés.

CONSEQUENCES DE LA CREATION D'UN SYNDICAT DE TRAITEMENT

Nécessité de transférer les actifs et passifs en lien avec la compétence traitement au SYMPTTOM.

Validation du projet de PV transfert.

INTEGRATION A L'AGGLO

Dernière présentation du bureau d'étude Espélia le 20/07/22 sur la fusion. A retenir :

- Intégration des SICTOM repoussée au 01/01/24.
- Développement de l'apport volontaire collecte sélective et des OM pour une optimisation (colonnes aériennes, semi-enterrées). Envisager un travail sur une mise en place progressive sur une zone donnée.
- Demande délibérée pour une convention pour l'acceptation des usagers des communes du SICTOM dans les déchetteries de l'Agglo en régie.

INVESTISSEMENTS EN COURS

- **Camion BOM** : Toujours en attente de livraison du camion.
- **Restructuration de la déchetterie d'Allègre** : Rappel Emprunt budgété de 450 000 €. Choix de la reconstruction (fermeture de la déchetterie pendant quelques semaines au T4-22 et renvoi des usagers à la déchetterie de St-Paulien). Marché de travaux estimé à 417 900 €HT. Permis d'aménager déposé rapidement. Lancement de la consultation proche. Début du marché mi-septembre 2022. Début travaux mi-octobre. Approbation du nouveau contrat de MO (avec ingénieur structure) pour 27 163.50 €TTC.
- **Réflexion sur la déchetterie de la Chaise Dieu** – Convention approuvée avec le CDG pour la faisabilité d'un projet (APS) : Montant 1 600 €TTC.
- Changement de la presse à balle effectué et **réfection bâtiment** à venir - Devis Manivit mise à jour : 21 075 €HT (plus élevé qu'initialement car augmentation de la ferraille et changement complet sur 2 côtés – modèle actuel non retrouvable).
- **Acquisition VL** : Autorisation du Président à signer le bon de commande et tous les documents nécessaires à l'acquisition.

POINT DECHETTERIE

▶ Modification du règlement intérieur des déchetteries approuvée :

Pour la mise en place de 5 colonnes d'apport volontaire pour les pneus dans les 5 déchetteries (location 45 €/mois par point + 200 €/t pour les indésirables) par le biais de l'organisme ALIAPUR, le règlement intérieur doit préciser que les pneus des professionnels sont interdits et limiter l'apport à 4 pneus par usager et par an. Pneus VL et motos acceptés (pas de PL ou agricoles), seuls les pneus propres et non découpés sont acceptés.

▶ Rappel **ouvertures estivales supplémentaires** pour les **déchetteries**.

- Déchetterie St-Pal de Chalencon : samedi 02/07, 23/07, 6/08 et 20/08/22.
- Déchetterie la Chaise Dieu : samedi 16/7, 30/7, 13/8 et 27/08/22.

▶ Fermeture exceptionnelle de la déchetterie de Craponne le vendredi 2 septembre 2022 après midi à cause du passage du mondial de l'enduro devant le portail d'entrée.

▶ Mise en place de nouvelles filières REP (responsabilité élargie du producteur) avec différents Eco organismes (ECOMOBILIER, ECODDS, ...). Autorisation donnée au Président pour conventionner avec les Eco organismes dans l'intérêt du SICTOM.:

- Huiles minérales
- Articles de bricolage et de jardin
- Jouets
- Articles de sports et de loisirs

DECISIONS DIVERSES DU COMITE SYNDICAL :

▶ Délibération approuvée sur le temps de travail (1607 heures) après avis de la CTP.

▶ Mise en place d'une convention de mise à disposition jusqu'au 31/12/22 pour une durée de 0.5 ETP avec le SYMPTTOM pour le poste de directeur.

▶ Lancement d'un recrutement suite à la mutation du directeur au SYMPTTOM.

▶ Convention approuvée avec la société NOVALTIS pour un remboursement de TIPP (taxe carburant). Gain de **29 182 €** environ pour la période de mi - 2018 à mars 2022.

▶ Renouvellement de la Garantie financière pour l'ex CET d'Allègre acceptée.

▶ Convention approuvée pour la réactualisation des coûts des prestations de **Guerin logistique** pour la collecte du verre ménager.

▶ **Mise en place de l'ECT** (Extension des Consignes de Tri = tout emballage est trié même les barquettes plastiques, pots de yaourts, films plastiques,...) **à compter du 1^{er} octobre 2022**.

Envoi d'une lettre d'information accompagnée d'un mémo tri mi-septembre. Réalisation commune au niveau du SYMPTTOM selon les prescriptions de Citéo et négociation d'un achat groupé avec la poste pour des réductions de tarif. Changement des stickers sur les colonnes emballages prévu fin septembre. Fréquence de collecte à augmenter selon les besoins.

La séance a été levée à 12 h 15.